

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 18 Décembre 2019

Objet

**Délibération PIG :
attribution et
versement de
subventions
individuelles**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENGGA, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

Absent excusé :

François LEY

Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 17/12/2013 le Conseil Municipal de FLOIRAC a décidé de sa participation au Programme d'Intérêt Général (PIG), dispositif d'aide à la réhabilitation baptisé « Un logement pour tous au sein du parc privé de la CUB » prévu sur la période 2013-2018 et prorogé jusqu'en 2019.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder cette aide de la Ville aux propriétaires dont les dossiers ont reçu un avis favorable du comité

partenarial du PIG, et ont été agréés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

Il convient de préciser que :

- le paiement est effectué à l'achèvement des travaux et après la visite de conformité par InCité, prestataire de Bordeaux-Métropole ;
- le propriétaire occupant s'engage à occuper son logement durant six ans.

Vu la délibération en date du 16/12/2013 par laquelle le Conseil Municipal de FLOIRAC a décidé de sa participation au Programme d'Intérêt Général ;

Vu la convention Ville – CUB du 28 juillet 2014 ayant entériné ces dispositions ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 février 2016 modifiant le règlement d'intervention concernant l'abondement de la participation de la commune de Floirac au financement du PIG 2013-2018 ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » de 6 mois supplémentaires,

Vu la délibération du 26 novembre 2018 donnant un avis favorable à la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » jusqu'au 3 juin 2019 et portant l'enveloppe globale de la participation de la Ville de Floirac à 13 250 euros.

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 3 décembre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder aux propriétaires occupant figurant dans le tableau

ci-dessous une participation d'un montant de 250 € et à signer tout document afférent à ce dossier

Nom	Adresse (33270 FLOIRAC)	Type de travaux	Agrément par le CLAH	N° dossier ANAH
ARCE Aurelio	14 rue Alfred Giret	Energie	20/02/19	033012416
HAGUENIER Christel	5 rue Raymond d'Espouy	Energie	03/04/19	033012750
NAVARRI Angel et Maria	13 rue Raymond Lavigne	Adaptation	25/06/19	033013135
GEORGES Paulette	18 rue Erik Satie	Adaptation	31/07/19	033013632

PAJAUD Jean Pierre et Louissette	7 rue Yves du Manoir	Adaptation	25/06/19	033013336
BERHO	8 Rue Edouard Manet	Adaptation	19/12/2018	033012643

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées à la ligne 10-191 du budget de la Commune.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	



Le Maire,